

Chambre des Représentants.

SESSION DE 1912 1913.

Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1913 ⁽¹⁾.

AMENDEMENTS PRÉSENTÉS PAR LE GOUVERNEMENT.

Bruxelles, le 14 août 1913.

A M. le Président de la Chambre des représentants, à Bruxelles.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous adresser une série d'amendements au projet de Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1913.

L'amendement qui fait l'objet de ma lettre du 18 décembre 1912, *Documents parlementaires* n° 85 de la session en cours, doit être considéré comme non avenu

Par suite des modifications proposées, ledit projet de Budget s'élève :

1° Pour les dépenses ordinaires à	fr. 69,404,495 »
2° Pour les dépenses exceptionnelles à	8,636,651 82

Ensemble. . . . fr.	78,041,146 82
---------------------	---------------

Ci-joint, mis au point, un exemplaire du tableau annexé à la loi.

Agréez, je vous prie, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre,

M. LEVIE.

(1) Budget, n° 4^x.
Rapport, n° 257.
Amendement, n° 83.

NOTE.

AMENDEMENTS.

Première Section. — Dépenses ordinaires.	Eerste Sectie. — Gewone uitgaven.
CHAPITRE I ^{er} .	HOOFDSTUK I.
ART. 2. Traitements et indemnités du personnel civil. . fr. 600,000	ART. 2. Jaarwedden en vergoedingen van het burgerlijk personeel fr. 600,000

Augmentation de 28,000 francs du crédit inscrit au projet de Budget.

Elle est nécessaire pour le paiement :

1° Des traitements et indemnités des fonctionnaires attachés au cabinet civil du Ministre de la Guerre, ci fr. 18,500

2° Des traitements et indemnités du personnel d'autres départements laissés à la disposition du Ministre de la Guerre après le transfert de son cabinet dans les locaux du Ministère des Chemins de fer . . . fr. 4,500

3° Des traitements des trois nouveaux traducteurs de flamand. fr. 5,000

ART. 3. — Indemnités aux sous-officiers et soldats employés au Département de la Guerre *ainsi qu'aux agents civils qui y sont détachés temporairement.* Fr. 11,000

ART. 3. — Vergoeding aan de onderofficieren en soldaten werkzaam bij het Departement van Oorlog *alsmede aan de burgerlijke agenten die er tijdelijk overgeplaatst zijn* Fr. 11,000

Augmentation de 7,500 francs du crédit porté au projet du Budget.

En voici les causes :

1° Indemnité annuelle aux sous-officiers attachés au cabinet du Ministre Fr. 5,500

2° Indemnités à allouer éventuellement pour travail extraordinaire, aux agents civils détachés temporairement au Département de la Guerre en sus du personnel ordinaire Fr. 2,000

Le libellé de cet article est modifié en conséquence.

ART. 4. — Matériel. fr. 105,000. | ART. 4. — Materieel. fr. 105,000

Augmentation de 25,000 francs du crédit inscrit au projet de Budget.

Elle est destinée à certaines dépenses qui n'ont pu être prévues lors de

l'élaboration de ce projet, tels que frais de la nouvelle installation du Ministre de la Guerre et des cabinets militaire et civil, frais supplémentaires de chauffage et d'éclairage, etc.

ART. 5. — Bibliothèque du Département de la Guerre et Institut cartographique militaire. fr. 233,280

ART. 5. — Bibliotheek van het Departement van Oorlog en Militair Landkaart-Instituut . fr. 233,280

Une augmentation de 1,500 francs du crédit inscrit au projet de Budget, est demandée aux fins d'accorder, à partir du 1^{er} juillet 1913, certaines augmentations de traitement au personnel militarisé de l'Institut cartographique.

CHAPITRE II.

Traitements et indemnités des officiers; soldes et accessoires des troupes.

ART. 6. — Traitements et indemnités des officiers; solde et accessoires des troupes. . . fr. 32,195,215

HOOFDSTUK II.

Jaarwedden en vergoedingen der officieren; soldij en bijgeldender troepen.

ART. 6. — Jaarweddungen en vergoedingender officieren; soldij en bijgelden der troepen. fr. 32,195,215

Augmentation de 1,479,230 francs du crédit inscrit au projet de Budget.
Elle se justifie comme suit :

1° Paiement pendant neuf mois de l'année 1913, de l'indemnité allouée aux officiers détachés au dépôt de remonte (arrêté ministériel du 25 février 1913) fr. .	2,550
2° Idem aux sous-officiers et soldats détachés au dépôt de remonte (arrêté royal du 6 mars 1913)	57,600
3° Achat et confection, par l'arsenal de construction, d'une partie des éléments devant entrer dans les approvisionnements de réserve du nouveau type de fers à cheval et accessoires (clous, vis à glace, clefs, etc.)	120,000
4° Augmentation de traitement accordée à quatre professeurs de l'Ecole des cadets (arrêté royal du 8 novembre 1912). . .	800
4°bis. Paiement, pendant un trimestre de l'année 1913, des traitements des professeurs civils à affecter aux écoles des pupilles.	25,000
5° Développement de l'école d'aviation et installation d'un centre d'aviation à Kiewit	140,000
6° Paiement des indemnités allouées au personnel de l'armée, de la marine, des ponts et chaussées et de la douane, coopérant au service des bateaux armés. (Arrêté royal du 8 février 1913). .	1,000
7° Mise en vigueur du règlement provisoire sur l'entretien des bâtiments militaires par les occupants (augmentation prélevée sur l'article 15 — matériel du génie — à concurrence de 16,950 francs)	17,850

8° Paiement, pendant six mois, de l'indemnité de logement allouée aux officiers mariés non logés dans un bâtiment de l'Etat. (Arrêté royal du 23 mars 1913.)	500,000
9° Acquisition de chiens de trait, matériel, chenils et accessoires, entretien, etc., pour le service de la traction des mitailleuses dans les corps d'infanterie (y compris une charge temporaire de 40,000 francs pour l'achat de 400 chiens et matériel accessoire)	129,280
10° Relèvement des salaires du personnel civil militarisé de l'école des pupilles et allocation supplémentaire pour le chauffage de cette établissement.	5,400
11° Traitements et indemnités des officiers	234,000
Solde et accessoires des troupes	569,000
Service des écuries	56,000
Service de l'administration, etc. Masse de ménage . . .	5,600

Les suppléments repris sous les nos 4bis et 11 sont nécessaires pour l'application de la nouvelle loi de milice.

Total . . Fr.	<u>1,844,080</u>
---------------	------------------

D'autre part, les réductions suivantes doivent être opérées à cette article :

1° Service de la musique fr.	151,600
Economie réalisée par la suppression de musiques dans la cavalerie ;	
2° Par arrêté royal du 19 mars 1913 le service des bâtiments militaires des places ouvertes a été réunis à l'administration des ponts et chaussées.	
Les allocations ci-après sont en conséquence transférées au Budget du Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics :	
Traitement du personnel civil du génie passé au service des ponts et chaussées. fr.	202,500
Frais de bureau pour ce personnel.	10,750
Total des réductions. . fr.	<u>364,850</u>

CHAPITRE III.

HÔPITAUX ET PHARMACIES MILITAIRES.

ART. 7. — Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux fr. 1,235,800

Augmentation de 253,800 francs du crédit inscrit au projet de Budget :

1° Achat de 5 voitures d'ambulance automobiles (charge temporaire)
fr. 50,000

HOOFDSTUK III.

MILITAIRE HOSPITALEN EN APOTHEKEN.

ART. 7. — Voeding en kleding der zieken; onderhoud der hospitalen fr. 1,235,800

Depuis 1911, la garnison d'Anvers possède une voiture automobile aménagée pour le transport des malades. L'emploi de ce véhicule étant reconnu avantageux, il a été décidé de doter chacune des places de Bruxelles, Liège et Namur d'une voiture automobile d'ambulance.

2^e Mise en vigueur du règlement provisoire sur l'entretien des bâtiments militaires par les occupants : somme transférée de l'article 15 (matériel du génie) fr. 5,800

3^e Dépenses supplémentaires résultant de la nouvelle loi de milice
fr. 200,000

Art. 8. — Service pharmaceu- tique. fr. 440,250 »	Art. 8. — Apotheekdienst. fr. 440,250 »
--	--

Augmentation de 50,250 francs du crédit porté au projet de Budget.

Les dépenses supplémentaires résultant de la nouvelle loi de milice sont évaluées à 50,000 francs, somme à laquelle s'ajoute celle de 250 francs transférée à l'article 15 (matériel du génie) en vue de l'application du règlement provisoire sur l'entretien des bâtiments militaires par les occupants.

CHAPITRE IV.

ACADÉMIE MILITAIRE.

Art. 9. — Personnel de l'École militaire fr. 190,800 »	Art. 9. — Personeel der militaire school. fr. 190,800 »
---	--

Augmentation de 2,500 francs du crédit inscrit au projet de Budget.

Les causes sont l'accroissement du nombre d'instructeurs adjoints et le relèvement des indemnités allouées à l'instructeur et aux instructeurs adjoints (arrêté royal du 11 octobre 1912).

CHAPITRE V.

ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.

Art. 14. — Matériel de l'artille- rie fr. 4,003,650	Art. 14. — Materieel der artille- rie fr. 4,003,650
--	--

Augmentation de 753,650 francs du crédit inscrit au projet de Budget.

Elle est destinée aux dépenses suivantes dont la plupart revêtent un caractère de grande urgence :

1^e Achat de harnais de complément pour l'artillerie de campagne et modifications à des harnais de la cavalerie fr. 504,600

2^e Achat de voiturettes, avec harnais, pour le transport des mitrailleuses affectées aux régiments d'infanterie; charge temporaire de 88,000

3^e Application, par l'École de Pyrotechnie, du règlement provisoire sur l'entretien des bâtiments militaires par les occupants : somme transférée de l'article 15 (matériel du génie) 1,050

4^e Acquisitions diverses de matériel d'artillerie et autres dépenses imprévues (menus achats, etc.) 360,000

HOOFDSTUK IV.

MILITAIRE ACADEMIE.

Art. 9. — Personeel der militaire school. fr. 190,800 »
--

Augmentation de 2,500 francs du crédit inscrit au projet de Budget.

Les causes sont l'accroissement du nombre d'instructeurs adjoints et le relèvement des indemnités allouées à l'instructeur et aux instructeurs adjoints (arrêté royal du 11 octobre 1912).

HOOFDSTUK V.

INRICHTINGEN EN MATERIEEL DER ARTILLERIE.

Art. 14. — Materieel der artille- rie fr. 4,003,650
--

Augmentation de 753,650 francs du crédit inscrit au projet de Budget.

Elle est destinée aux dépenses suivantes dont la plupart revêtent un caractère de grande urgence :

1^e Achat de harnais de complément pour l'artillerie de campagne et modifications à des harnais de la cavalerie fr. 504,600

2^e Achat de voiturettes, avec harnais, pour le transport des mitrailleuses affectées aux régiments d'infanterie; charge temporaire de 88,000

3^e Application, par l'École de Pyrotechnie, du règlement provisoire sur l'entretien des bâtiments militaires par les occupants : somme transférée de l'article 15 (matériel du génie) 1,050

4^e Acquisitions diverses de matériel d'artillerie et autres dépenses imprévues (menus achats, etc.) 360,000

CHAPITRE VI.

HOOFDSTUK VI.

Art. 15. — Matériel du génie.	Art. 15. — Materieel der genie
. fr. 2,801,800	 fr. 2,801,800

Augmentation de 245,800 francs du crédit inscrit au projet de Budget :

1° Amélioration de la valeur défensive des forts de la Meuse	fr. 200,000
2° Acquisition et appropriation d'un immeuble destiné à servir de magasin à foin et à paille dans la position de Liège (charge temporaire)	350,000
3° Une étude postérieure à l'établissement du projet de Budget a fait reconnaître la nécessité de porter de 175,000 à 250,000 francs les dépenses à prévoir pour le service courant de l'aviation, soit une augmentation de	75,000
4° Somme transférée de l'article 20, afin d'assurer l'application du règlement provisoire sur l'entretien des bâtiments militaires par les occupants	177,500
5° Dépenses supplémentaires de chauffage et d'éclairage dues à la hausse de charbon et à l'occupation par les troupes d'infanterie des positions fortifiées	51,000
Total des augmentations . . . fr.	853,500

D'autre part, certains occupants de bâtiments militaires étant chargés d'assurer la liquidation des menus frais d'entretien de ces bâtiments, il y a lieu de mettre à leur disposition les allocations nécessaires. De ce chef, le présent crédit est diminué du montant des transferts suivants :

Somme transférée à l'article 6	fr. 16,950
— — — 7	5,800
— — — 8	250
— — — 14	1,050
— — — 16	2,750
— — — 17	450
— — — 18	100
	27,550 »

En outre, le service des bâtiments militaires dans les places ouvertes étant remis à l'administration des ponts et chaussées, il y a lieu de transférer au Budget du Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics une somme de fr. 580,366.16

Total des réductions . . . fr. 607,716.16

CHAPITRE VII.

NOURRITURE DES TROUPES, FOURRAGES
ET AUTRES PRESTATIONS.

ART. 16. — Nourriture des trou-
pes. — Fourrages . fr. 13,748,850

Augmentation de 1,178,650 francs du crédit inscrit au projet de Budget.

1° Mise en vigueur du règlement provisoire sur l'entretien des bâtiments militaires par les occupants (somme transférée de l'article 15). fr. 2,750

2° Installations des boulangeries dans 15 nouveaux forts de la position fortifiée d'Anvers fr. 36,000

3° Dépenses résultant de l'augmentation des effectifs en hommes et en chevaux par suite de l'application de la nouvelle loi de milice. fr. 1,159,900

ART. 17. — Service de couchage.
. fr. 750,450

HOOFDSTUK VII.

VOEDING DER TROEPEN, VOEDER
EN ANDERE VERSTREKKINGEN.

ART. 16. — Voeding der troepen.
— Voeder . . . fr. 13,748,850

ART. 17. — Slapingsdienst . .
. fr. 750,450

Le crédit porté au projet de Budget est augmenté d'une somme de 450 fr. transférée de l'article 15 pour l'exécution du règlement provisoire sur l'entretien des bâtiments militaires par les occupants.

ART. 18. — Habillement des trou-
pes. — Renouvellement et entretien
du harnachement de la cavale-
rie fr. 7,001,100

ART. 18. — Kleeding der troepen.
— Vernieuwing en onderhoud
van het paardentuig der cavale-
rie fr. 7,001,100

Le crédit porté au projet de Budget est augmenté d'une somme de 1,100 fr. provenant des deux transferts suivants :

1° Somme transférée de l'article 15 pour l'exécution du règlement provisoire sur l'entretien des bâtiments militaires par les occupants . . fr. 100

2° Somme transférée de l'article 20 : frais d'entretien et de renouvellement des effets imperméables destinés aux sentinelles . . 1,000

ART. 19. — Transport généraux.
— Moyens de transport des troupes
en marche . . . fr. 1,180,000

ART. 19. — Algemeen vervoer. —
Vervoermiddelen voor de troepen
op marsch . . . fr. 1,180,000

Le crédit porté au projet de Budget est augmenté de 200,000 francs comme conséquence de l'accroissement des effectifs résultant de la nouvelle loi de milice.

ART. 20. — Chauffage et éclairage de certains locaux et des corps de garde fr. 185,000	ART. 20. — Verwarming en ver- lichting van sommige lokalen en van de wachtlokalen fr. 185,000
--	---

Cet article est supprimé ; le crédit de 185,000 francs qui en était l'objet est transféré aux articles suivants :

A l'article 13. — Fourniture de combustible aux corps de garde établis dans les places de garnison, les forts, les camps ; chauffage et éclairage de certains locaux (logements de troupe, magasins, etc. . . fr.	175,500
Entretien et renouvellement du matériel de chauffage et de nettoyage, des bassins-lavabos, paillassons, car- pettes, etc., à l'usage des corps de garde fr.	2,000
	177,500

A l'article 18. — Entretien et renouvellement des effets imperméables destinés aux sentinelles . . . fr.	1,000
---	-------

A l'article 23. — Fourniture de bois de chauffage pour les bivouacs pendant les manœuvres fr.	6,500
--	-------

ART. 21. — Remonte. fr. 3,150,100	ART. 21. — Remonte. fr. 3,150,100
-----------------------------------	-----------------------------------

L'augmentation proposée s'élève à 1,787,600 francs et se justifie comme suit :

Augmentation de 1,787,600 francs du crédit porté au projet de Budget, savoir :

1° Achat de 400 chevaux environ pour la constitution d'un dépôt de remonte (arrêté royal du 17 janvier 1913) ; charge temporaire fr.	450,000
--	---------

2° Achat des chevaux nécessaires pour la réorganisation de la cavalerie et de l'artillerie fr.	1,537,600
---	-----------

Cette augmentation est nécessitée par la mise en vigueur de la nouvelle loi de milice.

CHAPITRE VIII.

TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.

ART. 23. — Indemnités de dépla- cement, de déménagement et frais de représentation . . . fr.	548,000
--	---------

HOOFDSTUK VIII.

ONDERSCHEIDENE JAARWEDDEN EN HONORARIA.

ART. 23. — Vergoedingen voor verplaatsing, verhuizing en repre- sentatiegelden . . . fr.	548,000
--	---------

Le crédit porté au projet de Budget est augmenté d'une somme de 198,000 francs.

Elle est destinée jusqu'à concurrence de :

1° Fr. 180,000 à mettre le crédit en concordance avec les dépenses ;

2° Fr. 20,000 à faire face aux dépenses résultant de la nouvelle organisation militaire.

Mais, d'autre part, le montant de cet article doit être diminué d'une somme de 2,000 francs à porter au budget du Département de l'Agriculture et des Travaux publics afin qu'il puisse assurer, en 1913, le paiement des dépenses à résulter des frais de déplacement et de déménagement du personnel civil du génie passé au service de l'Administration des Ponts et chaussées.

CHAPITRE X.

DÉPENSES DIVERSES ET DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 25. — Dépenses diverses ;
dépenses imprévues non libellées
au Budget. fr. 169.750

HOOFDSTUK X.

VERSCHILLENDE UITGAVEN EN ONVOORZIENE UITGAVEN.

ART. 25. — Verschillende uit-
gaven ; onvoorziene uitgaven in de
Begrooting niet aangegeven :
. fr. 169,750

Le crédit porté au projet de Budget est augmenté d'une somme de 69.750 fr. se décomposant ainsi qu'il suit :

1° Somme transférée de l'article 20 et destinée au paiement du bois de chauffage utilisé dans les bivouacs au cours des manœuvres . . fr. 6.500

2° Quote-part du Département de la Guerre dans les frais de fonctionnement, en 1912, du Comité supérieur de contrôle. 13.250

3° Remboursement aux corps de troupe des avances faites pour payer les dégâts causés aux propriétés et aux récoltes, lors des manœuvres 50.000

ART. 26. — Participation dans
les frais de certains stands commu-
naux. fr. 65,000

ART. 26. — Deelneming in de
onkosten van zekere gemeentelijke
schietbanen fr. 65,000

Le crédit porté au projet de Budget est de 37,500 francs.

Peu de subsides ont été accordés en 1912 et la plus grande partie du crédit est restée sans emploi ; par contre, pour l'année en cours, les prévisions seront fortement dépassées. De plus, afin de favoriser la construction, par les villes, de stands qui doivent servir non seulement à l'armée, mais aussi à la préparation militaire et aux anciennes classes de milice, le Département de la Guerre estime qu'il convient d'augmenter sa part d'intervention.

Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.

CHAPITRE XI.

SERVICES DIVERS.

ART. 27. — Complètement et appropriation du matériel de guerre pour les troupes du génie 910,000 fr.

Tweede sectie. — Uitzonderlijke uitgaven.

HOOFDSTUK XI.

VERSCHILLENDE DIENSTEN.

ART. 27 — Aanvulling en geschik-
making van het oorlogsmaterieel
voor de troepen der genie 910,000 fr.

On propose d'augmenter de 650,000 francs le crédit porté au projet de Budget. Cette somme est destinée à l'acquisition du matériel flottant nécessaire à la compagnie des torpilleurs et d'artificiers pour la défense de l'Escaut.

ART. 28. — *Bâtiments militaires : acquisitions; travaux de construction, d'aménagement, d'amélioration, etc.; ameublement.* . fr. 3,284,096.22

ART. 28. — *Militaire gebouwen : aankoopwerken tot opbouw, geschikt-maken, verbeteren, enz. meubilering* fr. 3,284,096.22

Le libellé de cet article portait simplement : « Amélioration du casernement »; il convient de le mettre mieux en rapport avec l'objet du crédit.

Le montant porté au projet de Budget est de fr. 3,080,000.—

Les travaux urgents à faire au delà de cette somme pour compléter et améliorer le casernement des troupes, et les frais d'ameublement sont évalués pour l'année 1913, à 3,393,000.—

La plus grande partie de cette dernière somme concerne le casernement dans les places ouvertes et incombe au budget du Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics. . . . 3,188,903.78

L'augmentation nécessaire au présent article est donc de . . . 204,096.22

ART. 29. — *Aménagement de gymnases.* fr. 21,205.60

ART. 29. — *Inrichtingen van gymnasiums.* . . . fr. 21,205.60

Le crédit porté au projet de budget est réduit d'une somme de fr. 33,794.40, transférée au budget du Ministère de l'Agriculture et des Travaux Publics comme se rapportant à des dépenses à faire dans les casernes des places ouvertes.

ART. 30. — *Outillage scientifique de l'école militaire.* . fr. 100,000

ART. 30. — *Wetenschappelijke toestellen voor de militaire school* fr. 100,000

Le crédit porté au projet de budget est de 50,000 francs, montant égal à celui du crédit de 1912; ce dernier étant resté sans emploi, il y a lieu d'augmenter d'autant celui de 1913.

ART. 32. — *Complètement ou transformation du charroi de l'armée.* fr. 320,000.

ART. 32. — *Vollediging of verandering der vervoermiddelen van het leger.* fr. 320,000.

Augmentation de 70,000 francs du crédit inscrit au projet de Budget.

Il s'agit de la fabrication de 18 voitures d'ambulance à quatre roues, du dernier modèle, et de l'achat d'une automobile à l'usage du Gouverneur de la position fortifiée d'Anvers.

ART. 37. — *Doublement des installations électriques des forts cuirassés de la Meuse.* . fr. 761,000.

ART. 37. — *Verdubbeling der electrische instellingen in de pantserforten der Maas.* . fr. 761,000.

Augmentation de 430,000 francs du crédit inscrit au projet de Budget.

Renouvellement des 24 dynamos existantes; acquisition et placement du nouveau réseau nécessité par les installations de divers appareils (ventilation, manutention, etc.).

ART. 38. — Installation de l'éclairage électrique dans les forts de Waelhem, de Lierre, de Steendorp et de Schooten. . . fr. 600,000

ART. 38. — Inrichting der elektrische verlichting in de forten te Waelhem, Lier, Steendorp en Schooten . . . fr. 600,000

Augmentation de 500,000 francs du crédit inscrit dans le projet de Budget.

Installation de l'éclairage électrique dans les forts de Waelhem, Lierre, Steendorp et Schooten, y compris la force motrice, les réseaux téléphoniques, etc.

ART. 41. — Raccordement du magasin à fourrages de Bruxelles à la gare d'Etterbeek . fr. 100,000

ART. 41. — Verbinding van het voedermagazijn te Brussel aan de statie van Etterbeek . fr. 100,000

Cet article est supprimé. Le crédit de 100,000 francs qui en faisait l'objet est transféré au budget du Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics comme concernant le service du casernement dans les places ouvertes.

ART. 43 (nouveau). — Acquisition de camions automobiles fr. 100,000

ART. 43 (nieuw). — Aankoop van automobiel voertuigen. fr. 100,000

On propose de réinscrire au présent budget le crédit porté à l'article 33 du budget de 1912 en vue de doter les places d'Anvers et de Liège de camions automobiles pour le service des transports : ce crédit n'a pu être employé en 1912 et est tombé en annulation.

ART. 46 (nouveau). — Service de la remonte spéciale des officiers. . . fr. 200,000 »

ART. 46 (nieuw). — Dienst der bijzondere paardenremonte van de officiers . . . fr. 200,000 »

Le crédit de 200,000 francs accordé par la loi du 27 mars 1882 pour la constitution d'un fonds spécial de remonte des officiers, est devenu insuffisant depuis plusieurs années.

Cette insuffisance a créé une situation très difficile au point de vue de la régularité de la remonte des officiers et du maintien de l'effectif en chevaux des corps montés, situation qui ne peut que s'aggraver par suite de la création de nouvelles unités de cavalerie et d'artillerie montée. Il est donc de nécessité absolue d'y porter remède dans le plus bref délai.

Le crédit demandé constitue un minimum indispensable. Il sera rattaché à l'article 133 du budget des recettes et dépenses pour ordre de l'exercice 1915, lequel sera ainsi porté de fr. 200,000 à 400,000.

ART. 47 (nouveau). — *Achat de lunettes d'observation pour les coupes à canons de 57 des positions fortifiées fr. 60,000*

ART. 47 (nieuw). — *Aankoop van waarnemingskijkers voor de koepels van kanon van 57 der verdedigingsstellingen fr. 60,000*

En vue de permettre à l'artillerie des forts de coopérer, le plus efficacement possible, à la défense du terrain intérieur, il est désirable de pourvoir de lunettes d'observation les coupes des fronts de gorge de chacun des ouvrages de la Meuse et des forts existants de la première ligne d'Anvers.

(A)

(ANNEXE AU N° 370)

(Bijlage van n° 370.)

Chambre des Représentants.

(Kamer der Volksvertegenwoordigers.)

SESSION DE 1912-1913.

(Zittingsjaar 1912-1913.)

Budget amendé
du Ministère de la Guerre
pour l'exercice 1913.

Gewijzigde Begroting
van het Ministerie van Oorlog
voor het dienstjaar 1913.

TABLEAU

TABEL

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1913.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 .	
2	Traitements et indemnités du personnel civil	600,000 .	
3	Indemnités aux sous-officiers et soldats employés au Département de la Guerre ainsi qu'aux agents civils qui y sont détachés temporairement	11,000 .	970,230 .
4	Matériel	105,000 .	
5	Bibliothèque du Département de la Guerre et Institut cartographique militaire	233,230 .	
CHAPITRE II.			
TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS DES OFFICIERS; SOLDE ET ACCESSOIRES DES TROUPES.			
6	Traitements et indemnités des officiers; solde et accessoires des troupes (y compris une somme de 48,000 francs en charge temporaire) Les corps restent débiteurs ou créditeurs vis-à-vis du Trésor de la différence en plus ou en moins entre les sommes qu'ils ont perçues et celles qui leur sont dues au titre de leurs allocations; le solde est reporté à l'exercice suivant.	32,195,215 »	32,195,215 .
CHAPITRE III.			
HÔPITAUX ET PHARMACIES MILITAIRES.			
7	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux (y compris une somme de 50,000 francs en charge temporaire)	1,235,800 »	1,676,050 »
8	Service pharmaceutique	440,250 »	

**GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG
VOOR HET DIENSTJAAR 1913.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
MIDDENBEHEER.			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000 •	970,280 •
2	Jaarwedden en vergoedingen van het burgerlijk personeel	600,000 •	
3	Vergoedingen aan de onderofficieren en soldaten werkzaam bij het Departement van Oorlog, alsmede aan de burgerlijke agenten die er tijdelijk overgeplaatst zijn	11,000 •	
4	Materieel	105,000 •	
5	Bibliotheek van het Departement van Oorlog en Militair Landkaart-Instituut	233,280 •	
HOOFDSTUK II.			
JAARWEDDEN EN VERGOEDINGEN DER OFFICIEREN; SOLDIJ EN BIJGELDEN DER TROEPEN.			
6	Jaarwedden en vergoedingen der officieren; soldij en bijgelden der troepen (inbegrepen eene som van 40,000 frank als tijdelijke last). De korpsen blijven schuldenaars of schuldeischers jegens de Schatkist voor de sommen die zij meer of min ontvangen hebben dan deze die hun als verstrekkingen verschuldigd zijn; het saldo ervan wordt op het volgende dienstjaar overgebracht.	32,195,215 •	32,195,215 »
HOOFDSTUK III.			
MILITAIRE HOSPITALEN EN APOTHEKEN.			
7	Voeding en kleeding der zieken; onderhoud der hospitalen (inbegrepen eene som van 50,000 frank als tijdelijke last).	1,235,800 •	1,676,050 •
8	Apotheekdienst	440,250 •	

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE IV.			
ACADÉMIE MILITAIRE.			
9	Personnel de l'École militaire	190,800 »	326,250 »
10	Personnel de l'École de guerre	27,900 »	
* 11	Dépenses d'administration de l'École militaire	100,000 »	
* 12	Dépenses d'administration de l'École de guerre. * Éventuellement, le solde disponible du crédit est reporté à l'exercice suivant; l'établissement en reste débiteur envers le Trésor.	7,550 »	
CHAPITRE V.			
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
13	Personnel des établissements de l'artillerie.	133,200 »	4,136,850 »
14	Matériel de l'artillerie (y compris une somme de 138,000 francs en charge temporaire).	4,003,650 »	
CHAPITRE VI.			
MATÉRIEL DU GÉNIE.			
* 15	Matériel du génie (y compris une somme de 50,000 francs en charge temporaire). * Les corps qui n'ont pas dépensé leur quote-part de la partie du crédit affecté aux dépenses de casernement, en reportent le solde à l'exercice suivant.	2,801,800 »	2 801,800 »
CHAPITRE VII.			
NOURRITURE DES TROUPES, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.			
16	Nourriture des troupes. — Fourrages	13,748,850 »	25,830,500 »
17	Service du couchage.	750,450 »	
* 18	Habillement des troupes Renouvellement et entretien du harnachement de la cavalerie.	7,001,100 »	
19	Transports généraux. Moyens de transport des troupes en marche	1,180,000 »	
20	Chauffage et éclairage de certains locaux et des corps de garde (pour mémoire). . .	»	
* 21	Remonte (y compris une somme de 832,500 francs en charge temporaire) . . . * Les corps qui n'ont pas dépensé leur quote-part en reportent le solde à l'exercice suivant; ils en sont débiteurs vis-à-vis du Trésor.	3,150,100 »	

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK IV.			
MILITAIRE ACADEMIE			
9	Personeel der Militaire School	490,800	326,250
10	Personeel der Krijgsschool.	27,900	
*11	Uitgaven voor het beheer der Militaire School	100,000	
*12	Uitgaven voor het beheer der Krijgsschool * Desvoorkomead wordt het beschikbaar overschot van het krediet op het volgende dienstjaar overgebracht; de inrichting blijft er schuldenares voor jegens de Schatkist.	7,550	
HOOFDSTUK V.			
INRICHTINGEN EN MATERIEEL DER ARTILLERIE.			
13	Personeel van de inrichtingen der artillerie	155,200	4,436,850
14	Materieel der artillerie (inbegrepen eene som van 438,000 frank als tijdelijke last)	4,003,650	
HOOFDSTUK VI.			
MATERIEEL DER GENIE.			
*15	Materieel der genie (inbegrepen eene som van 50,000 frank als tijdelijke last) * De korpsen, die hun aandeel van het gedeelte van het krediet bestemd tot de uitgaven voor de kazerneering niet uitgegeven hebben, brengen er het overschot van op het volgende dienstjaar.	2,801,800	2 801,800
HOOFDSTUK VII.			
VOEDING DER TROEPEN, VOEDER EN ANDERE VERSTREKKINGEN.			
16	Voeding der troepen. Voeder	13,748,850	25,830,500
17	Slapingdienst	750,450	
*18	Kleeding der troepen. Vernieuwing en onderhoud van het paardentuig der cavalerie.	7,001,400	
19	Algemeen vervoer. Vervoermiddelen voor de troepen op marsch	4,180,000	
20	Verwarming en verlichting van sommige lokalen en van de wachtlokalen (voor memorie)	.	
*21	Remonte (inbegrepen eene som van 852,500 frank als tijdelijke last) * De korpsen, die hun aandeel niet uitgegeven hebben, brengen er het overschot van op het volgende dienstjaar; zij zijn er schuldenaars voor jegens de Schatkist.	3,150,400	

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VIII.			
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
22	Traitements divers et honoraires.	192,800 »	740,800 .
23	Indemnités de déplacement, de déménagement et frais de représentation	548,000 »	
CHAPITRE IX.			
PENSIONS ET SECOURS.			
24	Pensions et secours	492,000 »	492,000 .
CHAPITRE X.			
DÉPENSES DIVERSES ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
25	Dépenses diverses; dépenses imprévues non libellées au Budget.	169,750 »	234,750 .
26	Participation dans les frais de certains stands communaux	65,000 »	
TOTAL. fr.			69,404,495 »
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE XI.			
SERVICES DIVERS.			
27	Complètement et appropriation du matériel de guerre pour les troupes du génie.	910,000 »	
28	Bâtiments militaires : acquisitions; travaux de construction, d'aménagement, d'amélioration, etc.; ameublement.	3,284,096 22	
29	Aménagement de gymnases	21,205 60	
30	Outillage scientifique de l'École militaire	100,000 »	
31	Acquisition de consoles-supports	9,850 »	
32	Complètement ou transformation du charroi de l'armée	320,000 »	
33	Complètement du matériel de siège des ouvrages fortifiés du pays	135,000 »	
34	Routes militaires et réseaux téléphoniques dans les positions fortifiées du pays	270,000 »	

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK VIII.			
ONDSCHIEDENE JAARWEDDEN EN HONORARIA.			
22	Onderscheidene jaarwedden en honoraria	192,800 °	740,800 °
25	Vergoedingen voor verplaatsing, verhuizing en representatiegelden	548,000 °	
HOOFDSTUK IX.			
PENSIOENEN EN HULPGELDEN.			
24	Pensioenen en hulpgelden	492,000 °	492,000 °
HOOFDSTUK X.			
VERSCHILLENDE UITGAVEN EN ONVOORZIENE UITGAVEN.			
25	Verschiedende uitgaven; onvoorziene uitgaven in de Begrooting niet aangegeven . . .	169,750 °	234,750 °
26	Deelneming in de onkosten van zekere gemeentelijke schietbanen	65,000 °	
TOTAAL fr.			69,604,495 °
TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK XI.			
VERSCHILLENDE DIENSTEN.			
27	Aanvulling en geschiktmaking van het oorlogsmaterieel voor de troepen der genie.	910,000 °	
28	Militaire gebouwen : aankoop; werken tot opbouw, geschiktmaken, verbeteren, enz.; meubilering	3,284,096 22	
29	Inrichting van gymnasiums	21,205 60	
30	Wetenschappelijke toestellen voor de Militaire School	100,000 °	
31	Aanschaffing van steun-sockets	9,850 °	
32	Vollediging of verandering der vervoermiddelen van het leger	320,000 °	
33	Aanvulling van belegeringsmaterieel van 's lands verdedigingswerken	135,000 °	
34	Militaire banen en telefonische netten in de verdedigingstellingen van het land. . .	270,000 °	

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
35	Organisation d'un parc et d'une école d'aviation avec dépendances.	1,040,000 •	8,636,651 82
36	Approvisionnement des objets de couchage nécessaires, en temps de guerre, aux troupes des positions fortifiées de Liège et de Namur	200,000 »	
37	Doublement des installations électriques des forts cuirassés de la Meuse	761,000 •	
38	Installation de l'éclairage électrique dans les forts de Waelhem, de Lierre, de Steendorp et de Schooten.	600,000 »	
39	Installation de téléphones microphoniques dans les ouvrages de la Meuse et dans les forts de Waelhem, de Lierre, de Steendorp et de Schooten	115,500 •	
40	Préparation de la destruction d'ouvrages d'art	15,000 »	
41	Raccordement du magasin à fourrages de Bruxelles à la gare d'Etterbeek (pour mémoire).	»	
42	Déplacement de l'arsenal central d'Anvers	500,000 »	
43	Reliement à la voie ferrée d'Anvers-Sud-Kiel, des établissements militaires du front 11-12.	95,000 »	
44	Modification des dispositions de certains locaux des forts de Liège et de Namur	100,000 »	
45	Acquisition de camions automobiles.	100,000 »	
46	Service de la remonte spéciale des officiers	200,000 »	
47	Achat de lunettes d'observation pour les coupoles à canon de 57 des positions fortifiées	60,000 »	
TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA GUERRE fr.			78,041,146 82

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG (VERVOLG)

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
35	Inrichting van een vliegpark en eene vliegschool met aanhoorigheden	1,040,000 »	8,656,651 82
36	Bevoorrading der nachtlegeringsvoorwerpen noodig, in oorlogstijd, aan de troepen der verdedigingsstellingen Luik en Namen	200,000 »	
37	Verdubbeling der electriche instellingen in de pantserforten der Maas	761,000 »	
38	Inrichting der electriche verlichting in de forten te Waalhem, Lier, Steendorp en Schooten	600,000 »	
39	Plaatsen van microfoon-telefoon toestellen in de werken der Maas en in de forten te Waalhem, Lier, Steendorp en Schooten	115,500 »	
40	Voorbereiding tot vernieling der kunstwerken	15,000 »	
41	Verbinding van het voedermagazijn te Brussel aan de statie van Etterbeek (voor memorie)	»	
42	Verplaatsing van het middenarsenaal te Antwerpen	300,000 »	
43	Verbinding der militaire inrichtingen van het front 11-12 aan den spoorweg Antwerpen-Zuid-Kiel	95,000 »	
44	Wijziging van de inrichting van sommige lokalen der forten te Luik en te Namen	100,000 »	
45	Aankoop van automobielvoertuigen	100,000 »	
46	Dienst der bijzondere paardenremonte van de officieren	200,000 »	
47	Aankoop van waarnemingskijzers voor koepels van kanon van 5 ^{cm} 7 der verdedigingsstellingen	60,000 »	
TOTAAL DER GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG		fr.	78,041,446 82